

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

CAP EXCELLENCE

*1^{ère} séance de l'année 2011**Vendredi 8 avril 2011*

DÉLIBÉRATION N°2011.04.01/138

**Débat
sur les orientations budgétaires
2011**

L'An Deux Mil Onze, le vendredi 8 avril, à 8 heures 30 le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est rassemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU (*à partir de 10 heures 08*), en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 24 mars 2011

PRÉSENTS : 15		
M. Jacques	BANGOU	Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice Président
M. José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice Président
Mme Maguy	CELIGNY	5 ^{ème} Vice Présidente
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire (à partir de 10 heures 51)
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Serge	NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
M. Franck	PETIT	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANT : 1	MANDATAIRE : 1
Mme Eliane GUIOUGOU	M. Rosan RAUZDUEL

EXCUSÉ : 1
M. Eric JALTON

ABSENTS : 2
M. Dominique BIRAS M. Georges BREDENT

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Monsieur Rosan RAUZDUEL*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2312-1 °;

- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

CONSIDERANT le rapport du Président ;

Sur le fondement des articles L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération CAP Excellence doit procéder, tous les ans, à la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Ce débat a pour objectif premier de définir les politiques budgétaires à mener par l'EPCI pour l'année 2011 et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de l'Institution afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Après discussions et échanges de vues :

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE À L'UNANIMITE ;

ARTICLE UNIQUE - De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2011.

De l'avis de tous les observateurs, 2011 sera une année cruciale pour l'Intercommunalité par :

- **L'achèvement, au 31 décembre 2011, du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**, qui a pour vocation de rationaliser le périmètre des EPCI, et qui voit s'accroître le rôle du Préfet ainsi que l'installation, à compter du 15 avril, des **Commissions Départementales de la Coopération Intercommunale (CDCI)**.

De même, le nombre initial des 35 041 communes regroupées dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, augmentera de 267 communes et s'établira à 34 774. (*Cf Bercy Colloc*) ;

- La profonde réforme de la taxe professionnelle dont les effets sont applicables à compter de cet exercice budgétaire, après la phase de transition marquée par la garantie du niveau de la DGF ;
- Enfin, la crise actuelle et le déficit du budget de l'Etat, qui ont amené le Gouvernement à geler, pour trois (3) années, les dotations de l'Etat en les intégrant dans une enveloppe dite « *enveloppe normée* », à l'intérieur de laquelle la diminution de certaines dotations est théoriquement « *compensée* ». Toutefois, l'intégration d'une dotation essentielle dans le budget du bloc communal, - à l'intérieur de cette enveloppe normée - telle que le FCTVA, aura en général pour conséquence la limitation de la DGF lorsque l'on sait que jusqu'à présent, le FCTVA était déconnecté de cette dotation puisque basé sur le volume des investissements.

C'est dans ce contexte contraint que CAP Excellence a entamé le grand chantier du transfert des compétences aux fins, tant de valorisation de la DGF, que de mise en cohérence du développement du territoire.

Le contexte national et régional

Ainsi, à l'issue du Comité des Finances Locales relatif à la préparation de la Loi de Finances pour 2011, le Gouvernement avait rappelé l'impérieuse nécessité de réduire le déficit public de 60 milliards d'euros, afin de le ramener à 92 milliards d'euros, en privilégiant la réduction des dépenses.

La diminution de 1,6 % de la dotation de compensation

A l'instar des autres EPCI, et des communes isolées, CAP Excellence devrait enregistrer une diminution de 1,6% de sa dotation de compensation part, contre +0,60% en 2009 et +0,30% en 2010.

Pour l'ensemble des EPCI, la baisse s'étalerait de 3€ à 79€ par habitant.

En revanche, les autres éléments de la DGF connaissent une variation positive, toutes choses égales par ailleurs.

L'augmentation relative de la dotation d'intercommunalité

Les effets de la profonde réforme de la « Taxe professionnelle » sur les recettes des EPCI:

« L'article 86 tire les conséquences de la suppression de la TP sur la définition du Potentiel Fiscal.

En 2011, **le potentiel fiscal** n'intègre pas la compensation relais 2010 de TP mais les bases et taux moyens nationaux utilisés pour le calcul du potentiel fiscal de 2010, autrement dit, les données de 2009. L'objectif de cette mesure consiste à éviter l'apparition d'un « effet-taux » dans l'évaluation de la richesse des collectivités. En effet, le calcul de la compensation relais est un produit réel faisant intervenir la recette effectivement perçue sur le territoire (bases imposables x taux local) et non une mesure objective faisant référence aux taux nationaux (bases imposables x taux moyens nationaux).

L'article 86 prévoit également une **modification profonde du mode de calcul des potentiels fiscaux des EPCI**. Ces derniers seraient définis par **agrégation des bases communales et intercommunales et des taux moyens appliqués à ces bases**. Il s'agit d'apprécier le plus fidèlement possible la richesse fiscale du territoire, et non plus de la seule intercommunalité.

Enfin, la Loi de Finances pour 2011 prévoit le relèvement du seuil de déclenchement de la garantie de la DGF au regard du CIF.

En conclusion, le niveau de la DGF et de la nouvelle Contribution économique Territoriale pour 2011 résultent de savants calculs qu'à l'heure de la rédaction de cette note, les services de la DGCL n'ont pas encore traduits, ce qui nous amène à la plus grande prudence dans l'élaboration du Budget 2011.

PREMIERE PARTIE : LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

I/ La situation financière de CAP Excellence

Cette partie du projet de Débat d'Orientation Budgétaire 2011 est une analyse rétrospective de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence (années 2009 et 2010). Les grandes masses et autres ratios qui sont présentés ci-dessous permettront d'apprécier :

- ✓ la santé financière de Cap Excellence au 31/12/2010,
- ✓ l'excédent financier dégagé

	2010	2009	Var €	Var en %
Contributions directes : CET	14 006 785,48	13 135 943,00	870 842,48	6%
Dotation et participations	7 874 343,87	8 798 733,00	-924 389,13	-12%
Produits Exceptionnels	32 815,26	2 887,00	29 928,26	91%

Total Recettes Réelles de fonctionnement	21 913 944,61	21 937 563,00	-23 618,39	-0,1%
---	----------------------	----------------------	-------------------	--------------

A/ Analyse et Présentation des grandes masses

A.1/ Epargne

De 2009 à 2010, l'Epargne brute (ou capacité d'autofinancement) a diminué de 48%. Ceci s'explique par la montée en charge des compétences assumées à partir de 2010 pour des recettes qui, elles, sont demeurées constantes.

Au regard, de cette évolution, **l'enjeu de l'Agglomération sera de contenir le risque d'effet ciseaux par la valorisation de la DGF qui sera la résultante du volume des charges qui seront transférées par les villes membres.**

B/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué par rapport à 2009. Cette diminution est surtout due à la dotation d'Intercommunalité et à la dotation forfaitaire qui enregistrent une baisse d'environ 12%. Cette baisse s'explique par un CIF moyen en légère baisse par rapport à l'année de constitution de l'Agglomération. En effet, en 2009, la Communauté d'Agglomération a bénéficié d'un CIF de « démarrage » basé sur la moyenne des autres communautés de sa strate, soit 0,34 au lieu de 0,18 en 2010.

Par ailleurs, eu égard à la diminution des participations de l'Etat, ce sont les choix opérés en matière fiscale qui soutiendront les marges de manœuvre des collectivités locales.

B.1/ Les dotations

Ces deux (2) dernières années, le montant des dotations de l'Etat versées à la Communauté d'Agglomération se sont élevées à :

	2010	2009	Var en €	Var en %
<u>Dotation d'intercommunalité</u>	4 386 510,00	4 457 233,00	-70 723,00	-2%
<u>Dotation de compensation</u>	3 415 435,00	4 341 500,00	-926 065,00	-27,1%

Données issues du CA2009 et du BP2010

La dotation d'Intercommunalité a sensiblement diminué de 2% par rapport à 2009. Les variables de cette dotation, en l'occurrence la population et le CIF peuvent expliquer cette baisse. Toutefois, il est rappelé que CAP Excellence a bénéficié d'une DGF *bonifiée*. Ces deux dernières années, l'évolution de la DGF était de +1,20% pour les communautés

d'agglomération. Toutefois, en l'absence de prise en charge de compétences significatives transférées par les communes membres, la DGF diminuera inexorablement.

B.2 / Evolution de l'ancienne « Taxe professionnelle »

Récapitulatif de la recette TP (CET)					
Année	Montant TP notifié	Plafonnement VA	Ajustement DRFIP	Montant définitif	Commentaires
2009	12 430 087	326 857,00	2 887,00	<u>12 100 343,00</u>	Montant minoré du fait de la diminution des bases
2010	13 517 375	En attente	En attente	<u>13 517 375</u>	Cf. notification TP 1259.
2011	10 393 305	Non connu	Non connu	<u>10 393 305,00</u>	Cf. Courrier DRFIP du 21/12/2010 sans prise en compte du mécanisme de garantie de ressources non connu à ce jour et dont communication prévue au cours du mois d'avril

- **Le produit de la part départementale de la taxe d'habitation : nouvelle recette de fonctionnement pour CAP Excellence**

La Loi de finances 2011 prévoit une nouvelle recette pour le bloc communal, donc les EPCI : la part départementale de la Taxe d'habitation. A compter de 2011, les communautés d'agglomérations sont de fait en fiscalité mixte et des concertations devront être menées avec les communes pour l'instauration d'une politique fiscale garantissant, en la matière, un équilibre du territoire. Cette démarche, incluant l'instauration éventuelle d'abattement devra aboutir avant le premier octobre pour une application l'année suivante.

B.3/ Les autres recettes

	2010	2009	Var en €	Var en %
Subv. participations Département (Ilojazz)	15 000	0	15 000	100%

Données issues du BP2010 (titres perçus)

Les subventions et autres attributions perçues par CAP Excellence au cours de ces deux premières années d'existence ne sont pas significatives.

C/ Les dépenses de fonctionnement

C.1/ Autres indicateurs de gestion :

- **Le taux Epargne brute**

	<u>Budget Principal</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
EPARGNE BRUTE ou CAF (A)	3 558 765,35	5 276 929,70
Recettes Réelles de fonctionnement corrigées (B)	21 881 225,35	21 934 676,00
Taux d'épargne brute (A/B)	16%	24%

NB : Montant des rattachements pas encore communiqués (en prévision égale à 57k€)

En 2010, 16% des recettes courantes sont disponibles pour investir contre 24% en 2009. Cette diminution de 8 points par rapport au premier exercice de la communauté d'agglomération s'explique par une augmentation substantielle des dépenses de fonctionnement soit près de plus 1 665 K€, expliqué essentiellement par l'accroissement des charges de personnel rendu nécessaire par la montée en charge de l'exercice des compétences.

- **La rigidité des charges structurelles 2010**

	<u>Budget Principal</u>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Personnel (Chap.012)	1 087 468,37	246 867,44
(A)	1 087 468,37	246 867,44
Dépenses Réelles de fonctionnement réalisées	18 482 275,26	16 685 078,63
Rigidité des charges structurelles	6%	1%

Données 2010 représentant les mandats émis de l'Etat budgétaire au 31/12/2010

Les charges de personnel et frais assimilés ne représentent que 6% des dépenses réelles de fonctionnement au 31/12/2010. Ce ratio d'analyse financière fait partie du réseau d'alerte de la DGCP. En l'état, il n'est pas significatif car « le niveau des dépenses de personnel est fortement lié au mode de gestion des services publics : une collectivité qui a délégué ses

principaux services aura besoin d'un effectif réduit ». Par ailleurs, le poids des dépenses de personnel dans le budget doit conduire à utiliser autant que faire se peut les moyens de la **mutualisation** afin de parvenir à la rationalisation de l'utilisation de crédits budgétaires non garantis à l'avenir, compte tenu du contexte actuel de crise.

- **Le ratio de structure de la section de fonctionnement**

	31/12/2010	2009	Var en €	Var en %
Charges à caractère général (1) (Chap 011)	1 850 560,57	590 561,89	1 259 998,68	68%
Charges de personnel et frais assimilés (2) (Chap 012)	1 087 468,37	246 867,44	840 600,93	77%
Autres charges de gestion courante (Indemnités et frais de missions des élus, ect) (3) (Chap 65)	1 094 526,30	156 151,30	938 375,00	86%
RRFC	21 881 225,35	21 934 676,00	-53 450,65	0%
Ratios de structure (1) de la SF	8%	3%		
Ratios de structure (2) de la SF	5%	1%		
Ratios de structure (3) de la SF	5%	1%		

Les charges à caractère général couvrent près de 8% des recettes réelles de fonctionnement corrigées pour l'exercice 2011, contre 3% en 2010. Le montant des charges de gestion courante a pratiquement triplé en presque une année.

Les charges de personnel et les autres charges de gestion couvrent quant à elles près de 5% des Recettes réelles de fonctionnement corrigées.

C.2/ Les subventions de la section de fonctionnement

En 2010, les subventions versées par Cap Excellence à des manifestations culturelles (55 000€) et sportives (120 000€).

Il a été décidé, pour l'exercice 2011, d'attribuer 132 000€ aux « manifestations sportives d'intérêt communautaire »¹ et 50 000€ aux groupements de Carnaval soit une augmentation totale d'environ 60%.

¹ Affaire n° 5 du Bureau Communautaire du 04/02/2011

En conclusion, les recettes afférentes à l'ensemble des dépenses de fonctionnement permettent de les couvrir, l'excédent ayant été affecté à la section d'investissement et destiné essentiellement à la poursuite de la réalisation de l'opération « Axe Ignace Miquel » pour un montant total de 1 306 784 €.

Toutefois, compte tenu de la diminution certaine des marges de manœuvre causée par la conjonction de la hausse prévisionnelle des prix couplée à la raréfaction des recettes, il conviendra de mettre l'accent en 2011 sur une gestion résolument rigoureuse et responsable des crédits disponibles dans le budget.

II/ ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DES BUDGETS ANNEXES

A/ LE BUDGET EAU POTABLE

A.1/ Analyse de l'Épargne brute et de l'épargne disponible

L'Épargne brute du budget Eau s'élève à 2 218 289.49€.

Le taux de couverture au 31/12/2010 est d'environ 25% contre 67% en 2009, année de démarrage de la Communauté d'Agglomération CAP EXcellence :

	31/12/2010	2009
TOTAL RRFC (A)	2 954 309,42	1 339 092,79
TOTAL DRFC (B)	736 019,93	905 342,07
EPARGNE BRUTE ou CAF (A- B)	2 218 289,49	433 750,68

En 2009, **l'Épargne nette** s'élevait environ à moins 58,9 K€. Après financement de ses engagements financiers, l'EPCI ne disposait d'aucune épargne :

	Budget Eau	
	31/12/2010	2009
Epargne Brute	2 218 289,49	271 179,66
- Total des remboursements normal des emprunts	153 634,79	330 115,38
Epargne Nette	2 064 654,70	-58 935,72

Au 31/12/2010, l'épargne nette est d'environ 2 065K€ soit l'épargne disponible après remboursements des emprunts.

A.2/Analyse de la variation du fond de roulement

		Budget Eau	
		31/12/2010	2009
Recette réelles de fonctionnement		1 491 991,22	1 999 218,17
Recette réelles d'investissement		1 465 685,69	122 450,30
TOTAL (A)		2 957 676,91	2 121 668,47
Dépenses réelles de fonctionnement		718 386,86	757 505,76
Dépenses réelles d'investissement		859 080,94	692 064,25
TOTAL (B)		1 577 467,80	1 449 570,01
Fonds de roulement		1 380 209,11	672 098,46
NB. Total des titres et mandats emis			

De 2009 à 2010, la variation du **fond de roulement** du budget eau reste positive, l'ensemble des recettes restant supérieur aux dépenses. Les dépenses globales au 31/12/2010 ont été couvertes à hauteur de 47% des recettes d'investissement et de fonctionnement.

B/ Etat de la dette du budget Eau potable.

				Dont	
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	1 100 000,00 €	660 000,02 €	95 839,33 €	22 506,00 €	73 333,33 €
CREDIT AGRICOLE	1 700 000,00 €	1 543 547,34 €	168 801,21 €	84 123,33 €	84 677,88 €
	2 800 000,00 €	2 203 547,36 €	264 640,54 €	106 629,33 €	158 011,21 €

B/ LE BUDGET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

En matière d'assainissement, les travaux se poursuivent et concernent :

- ✓ L'extension du réseau de collecte
- ✓ L'accroissement de la capacité de la station d'épuration située à « Pointe à Donne »

Le programme d'assainissement de Cap Excellence se réalise sur 4 tranches financières évalué à près de **17,2 M €HT**.

De plus, les travaux de réaménagement, de « requalification et d'humanisation » du quartier de l'axe Ignace Miquel se poursuivent. Cette deuxième tranche prendra fin en 2011.

B.1/ Analyse de l'Epargne brute et de l'épargne disponible

L'Epargne brute du budget Assainissement s'élève à **937 690.72€** au 31/12/2010. Les recettes de fonctionnement continuent à couvrir les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 20% contre 39% environ en 2009.

		Budget Assainissement	
		31/12/2010	2009
TOTAL RRFC (A)		1 172 071,85	690 000,00
TOTAL DRFC (B)		234 381,13	269 336,74
EPARGNE BRUTE ou CAF (A- B)		937 690,72	420 663,26

L'Epargne nette au 31/12/2010 s'élève **683 090.93**, soit le montant de l'épargne existante après financement des engagements financiers :

		Budget	
		31/12/2010	2009
Epargne		0 937	420 663
Brute		690.72	663.26
remboursemen		254	349
des		599.79	779.49
épargne		683	70
Nette		090.93	883.77

B.2/ Analyse de la variation du fond de roulement

L'ensemble des recettes (fonctionnement et investissement) ne suffisent pas à soutenir l'augmentation des dépenses globales d'assainissement ; ce décalage est semble-il dû au paiement tardif des subventions. En 2011, nous nous attacherons à obtenir rapidement le versement financements.

		Budget Assainissement	
		31/12/2010	2009
Recette réelles de fonctionnement		613 328,35	600 000,00
Recette réelles d'investissement		1 287 887,27	1 996 258,26
TOTAL (A)		1 901 215,62	2 596 258,26
Dépenses réelles de fonctionnement		211 289,36	216 214,77
Dépenses réelles d'investissement		3 789 276,57	3 298 120,95
TOTAL (B)		4 000 565,93	3 514 335,72
Fonds de roulement		-2 099 350,31	-918 077,46
NB. Total des titres et mandats emis			

C/ Etat de la dette du budget Assainissement

				Dont	
Récapitulation par établissements prêteurs	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Intérêts	Capital
CAISSE D'EPARGNE	1 100 000,00 €	733 333,35 €	98 340,00 €	25 006,67 €	73 333,33 €
CREDIT AGRICOLE	1 700 000,00 €	1 623 848,79 €	168 801,21 €	88 499,76 €	80 301,45 €
	2 800 000,00 €	2 357 182,14 €	267 141,21 €	113 506,43 €	153 634,78 €

DEUXIÈME PARTIE :

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2011

CAP EXCELLENCE PREND LE PARI

ET LE PARTI DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le **projet territorial de développement durable de Cap Excellence** se doit d'être une démarche volontaire, portée par l'EPCI, qui, s'appuyant sur un **projet d'avenir partagé** avec l'ensemble des parties prenantes, se dote d'une **stratégie d'action continue pour répondre aux finalités essentielles** pour l'avenir de la planète exprimées dans la déclaration de Rio sur le Développement Durable et plus spécifiquement pour l'avenir de la Guadeloupe.

L'ambition première d'un tel projet doit être d'engager le territoire et ses habitants dans le sens d'une amélioration continue guidée par les **principes fondateurs du développement durable** développés ci-dessous sous forme de finalités essentielles :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- Cohésion sociale et solidarités entre territoires et générations
- Epanouissement des êtres humains et qualité de vie
- Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

La spécificité de l'approche territoriale de développement durable réside dans la nécessité de concilier la poursuite de ces finalités avec les enjeux propres au territoire communautaire et au territoire régional.

En termes de démarche, l'expérience montre que la réussite d'un projet de développement durable territorial tient au respect de quelques **éléments déterminants** :

- la participation des acteurs du territoire dès l'amont du projet et tout au long de sa mise en œuvre ;
- la transversalité des approches qui s'exprime notamment dans le décloisonnement des cultures et des méthodes de travail ;
- l'organisation du pilotage, qui doit tenir compte de l'articulation des niveaux de territoires et du principe de subsidiarité ;
- l'évaluation, qui doit être partagée et pensée dès l'amont du projet ; le tout devant participer d'une stratégie d'amélioration continue, qui se fixe des objectifs précis et mesurables à atteindre avec pour point de mire les finalités du développement durable.

Un programme d'action spécifique pour le territoire communautaire

Le programme d'action doit viser une amélioration continue au regard du développement durable dans chacun des domaines dans lesquels Cap Excellence a des moyens d'agir (action sociale, politique d'aménagement, choix énergétiques, action culturelle...).

Les finalités du développement durable

Au moment d'affiner les orientations politiques et financières, de mettre en œuvre ou d'évaluer l'action communautaire, pour bien garder en mémoire les ambitions poursuivies à travers l'adoption d'un mode de développement durable, l'on propose ici de regrouper ces ambitions en un petit nombre de finalités essentielles auxquelles doivent contribuer les objectifs retenus, les politiques mises en œuvre et les actions menées. Elles permettent une expression concrète des cohérences et des transversalités recherchées.

L'engagement est :

- pour chacun de pouvoir, au regard du diagnostic établi, identifier les enjeux relatifs à ces finalités sur le territoire communautaire ;
- pour chaque action d'ambitionner de répondre à l'ensemble de ces finalités ou au moins à l'une d'entre elles et, surtout, aucune action ne devrait aller à l'encontre de l'une d'entre elles, ni au sein du territoire lui-même, ni à l'extérieur.

Cette démarche généralisée à toute l'action communautaire et aboutissant à un projet global de développement durable pour le territoire correspond au cadre national proposé comme référence pour un Agenda 21 territorial.

- **Il est donc proposé que l'élaboration d'un Agenda 21 soit une orientation durable pour Cap Excellence et dont la mise en œuvre pluriannuelle commencera cette année 2011.**

➔ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Déclinaisons de cette finalité dans l'action territoriale

▪ Plan climat territorial ▪ Maîtrise des consommations et de la demande en énergie. ▪ Promotion des énergies renouvelables. ▪ Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures. ▪ Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile.	▪ Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre. ▪ Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme et la construction. ▪ Encouragement de modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre.	▪ Limitation des émissions agricoles de gaz à effet de serre. ▪ Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.). ▪ Évaluation <i>ex ante</i>.
---	---	--

➔ **La réalisation du PCET est proposée comme orientation pour 2011 et constituera d'ailleurs le volet Climat Energie de l'Agenda 21. A noter que la réalisation du Plan Climat Energie est désormais réglementaire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.**

➔ **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**

Déclinaisons de cette finalité dans l'action territoriale

▪ Protection de la diversité génétique. ▪ Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages. ▪ Gestion rationnelle des ressources naturelles.	▪ Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols). ▪ Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées. ▪ Approche multifonctionnelle des territoires ruraux.	▪ Méthodes agronomiques et systèmes de production durables. ▪ Accès pour tous à un environnement de qualité. ▪ Évaluation <i>ex ante</i>.
---	---	---

➔ **Épanouissement de tous les êtres humains**

Déclinaisons de cette finalité dans l'action territoriale

▪ Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain. ▪ Éducation et formation tout au long de la vie. ▪ Lutte contre la pauvreté ▪ Lutte contre toute forme d'exclusion	▪ Vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions aux risques, pollutions, épidémies...) ▪ Accès de chacun à une éducation de qualité. ▪ Parité et égalité professionnelle. ▪ Participation des habitants et des usagers	▪ Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité. ▪ Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics. ▪ Gouvernance et démocratie participative. ▪ Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité
---	---	--

➔ **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**

Déclinaisons de cette finalité dans l'action territoriale

▪ Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous ▪ Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé ▪ Logement et politique foncière	▪ Urbanisme et cadre de vie ▪ Accès égal au territoire et aux services urbains ▪ Rénovation urbaine et revitalisation rurale	▪ Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale ▪ Participation de tous aux décisions collectives ▪ Solidarité intercommunale
--	--	---

▪ Accès égal à la justice	▪ Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques).	▪ Coopération décentralisée
---------------------------	--	-----------------------------

➔ Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Déclinaisons de cette finalité dans l'action territoriale

▪ Coopération interterritoriale en matière de développement économique ▪ Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits ▪ Actions favorisant le recours à l'emploi local ▪ Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle ▪ Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage	▪ Promotion de l'économie solidaire ▪ Diversification des producteurs et des activités ▪ Adoption de systèmes de management environnemental ▪ Réduction des déchets à la source ▪ Recours aux écolabels et à la certification environnementale ▪ Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...). ▪ Protection des ressources naturelles	▪ Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations ▪ Éco responsabilité des services publics ▪ Développement d'une politique d'achats responsables ▪ Adéquation entre ressources humaines locales et activités ▪ Fiscalité ▪ Organisation des transports d'utilisateurs, de personnels et de marchandises
--	---	--

- **La stratégie nationale de développement durable invite les acteurs publics à se montrer exemplaires dans leur fonctionnement quotidien.** En associant dans leur mode de fonctionnement, des « bons » réflexes et des choix de gestion intégrés, les collectivités peuvent diminuer les pressions exercées par leurs activités sur l'environnement et contribuer ainsi à la préservation des ressources.
- **L'éco responsabilité est proposée comme orientation débutant cette année 2011 par les approches de maîtrise des consommations énergétique, de gestion des déchets d'activité voir de communication exemplaire pour Cap Excellence.**

De façon plus générale, **il est proposé que CAP Excellence inscrive dans ses orientations politiques et budgétaires, des opérations dont les ambitions et objectifs opérationnels sont motivées par les diverses déclinaisons précitées :**

➔ Opérations d'aménagement et de restructuration urbaine :

- Eco Quartier de l'Assainissement
- Projet de trame verte
- Résorption de l'Habitat Insalubre (Vieux Bourg, Louisy Matthieu)

➔ **Opérations de Réhabilitation du patrimoine**

- Interventions sur des équipements culturels (Sonis, La Renaissance)

➔ **Projet de La Maison de l'Intercommunalité**

➔ **Sécurisation de la production et de l'alimentation en Eau potable**

- Schéma directeur
- Extension, Renforcement, réhabilitation ou déplacement réseaux
- Réhabilitation de l'usine de production, sécurisation du captage

➔ **Gestion des Eaux Usées**

- Schéma directeur
- Extension, renouvellement, raccordement réseaux
- Nouvelle Station d'épuration

➔ Parallèlement à ces opérations **il est proposé qu'une réflexion soit lancée à l'échelle de l'agglomération sur la mise en cohérence territoriale et une harmonisation des actions et des interventions conduites dans les champs de compétence de CAP Excellence.** Il s'agit de la réalisation du SCOT schéma de cohérence territorial, selon les orientations issues de la Loi Grenelle II.

CAP EXCELLENCE GARANTIT UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ

Trois (3) axes principaux observés en 2011 :

- Préserver la ressource
- Sécuriser la production
- Améliorer le rendement de réseaux

Avec une ligne directrice : la réalisation du schéma directeur d'eau potable qui consiste à anticiper et disposer d'un outil de planification et de définition des priorités

1. RÉALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

L'objet de l'étude est d'établir le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence afin de lui permettre de prendre connaissance du fonctionnement du réseau, de faire le bilan des insuffisances actuelles des installations et de prévoir les orientations nécessaires pour améliorer la situation actuelle et anticiper les situations futures.

Estimée à **380 000 €HT**, l'étude se réalisera sur une durée maximale de deux ans.

PRÉSERVER LA RESSOURCE

En la sécurisant

2. MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE BRAS DAVID

Une étude avait été confiée au BET SAFEGE relative à la mise en place des périmètres de protection et à l'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine.

Le dossier « Loi sur l'eau » a été déposé en Préfecture.

Afin de protéger cette ressource, CAP Excellence doit mettre en place des périmètres autour du captage de Bras David.

La première étape a consisté en l'établissement de l'étude technique préalable et en la délimitation de trois niveaux de protection :

Périmètre de protection immédiate

[Le périmètre de protection immédiate est destiné à interdire l'accès au point de prélèvement. Les portions des parcelles délimitées par le périmètre de protection immédiate devront, conformément à la réglementation, être acquises par le maître

d'ouvrage CAP Excellence. Il conviendra de plus d'établir une convention de passage et d'usages avec l'INRA pour avoir accès au site.]

Périmètre de protection rapprochée :

[Ce périmètre de protection rapprochée vise à protéger l'ouvrage de captage et à maintenir la qualité de l'eau à l'approche du point de prélèvement à un niveau compatible avec la filière de traitement mise en œuvre. Ce périmètre sera étendu à l'ensemble du bassin versant en amont de la prise d'eau du conseil général]

Périmètre de protection éloignée

[L'extension du périmètre de protection rapprochée à l'ensemble du bassin versant de la rivière Bras-David rend obsolète la notion de périmètre éloigné]

Afin de permettre la poursuite de l'instruction du dossier et sa mise en enquête publique, Cap Excellence a désigné un géomètre, pour établir le plan et l'état parcellaire pour son captage situé sur la rivière de Bras David, sur la commune de Petit-Bourg.

<i>SÉCURISER LA PRODUCTION ET LE STOCKAGE</i>
--

En augmentant l'autonomie en eau de l'EPCI

3. OPERATION TRANSFERT D'EAU MIQUEL – BAIMBRIDGE

L'aménagement des réservoirs de Baimbridge d'une capacité totale de 5 000m³ et leur raccordement au réservoir de Miquel vont permettre de limiter considérablement des pertes d'eau, réduire le volume d'achat d'eau en gros et augmenter la disponibilité en eau en période de sécheresse

Exécution des travaux de pose de canalisation en tranchée ouverte : **820 000 €HT ;**

Exécution des travaux de pose de canalisation en forage dirigé : **1 100 000 €HT ;**

Poursuite de la mission du maître d'œuvre - Suivi des travaux : **49 200 €HT.**

4. ETUDE DU RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION AEP DE CAP EXCELLENCE PAR EXPLOITATION DES EAUX SOUTERRAINES SUR SON TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION AVEC LE BRGM

L'objectif du programme est d'évaluer la faisabilité d'une exploitation par forages des eaux souterraines de l'aquifère carbonaté de Grande-Terre et dans la mesure du possible, de définir les conditions et modalités d'une mise en exploitation. A travers cette démarche, CAP Excellence souhaite diversifier et augmenter sa production d'eau potable sur son territoire en vue de répondre à ses besoins futurs et de sécuriser l'approvisionnement à ses abonnés.

Estimation : **645 000,00 €HT** (étude 137 160 €HT + 495 000,00 €ht + imprévus)

Participation BRGM à hauteur de 20% pour la réalisation des études.

5. REHABILITATION DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE MIQUEL ET DES RESERVOIRS ENTERRES

Le Phasage de ces travaux est conditionné par le délai de réalisation de la nouvelle usine d'eau potable

Les travaux de mise aux normes parasismiques de l'usine de Miquel avaient été arrêtés depuis plusieurs années pour des raisons administratives ce qui pose des problèmes de sécurisation de l'ouvrage et de sécurité pour l'environnement immédiat (personnels, habitations, ...). Il est urgent de procéder aux travaux de mise aux normes antisismiques des différents ouvrages. La survie de l'usine en dépend.

L'étanchéité des réservoirs enterrés doit être reprise. Le revêtement de la paroi du réservoir tombe par plaques ce qui peut occasionner une dégradation de la qualité de l'eau en sortie de réservoir.

Estimation : **890 000 €** dont 500 000 € peuvent être affectés en 2011.

6. TRAVAUX DE DEVOIEMENT DE LA CANALISATION D'EAU BRUTE

La canalisation d'amenée de l'eau brute à l'usine de Miquel passe en plusieurs endroits, en terrain privé. Il conviendrait de poursuivre les travaux consistant à sortir la conduite des terrains privés.

Le réseau d'adduction est d'un linéaire de 22 kilomètres. Il s'agit d'une canalisation très ancienne de plus de 50 ans qui alimente l'usine de traitement d'eau brute de Miquel à partir du captage de Bras David

Dans la perspective de la construction d'une nouvelle, l'alimentation de l'usine doit être sécurisée ; les travaux de renouvellement s'inscriront ainsi dans le cadre d'un programme de dévoiement.

Un montant de **400 000 € HT** en 2011 sur une opération estimée à 1 400 000 € HT

7. RÉALISATION DE LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE

La situation géographique de la Guadeloupe dans l'arc Antillais, et singulièrement de l'agglomération pointoise à proximité de failles géologiques, nous contraint à réfléchir sur la sécurisation de la production d'eau potable.

Notre unique usine qui a été construite en 1947, ne répond à aucune des normes sismiques qui se sont appliquées successivement en Guadeloupe.

Par ailleurs l'usine actuelle ne prend pas en compte le gisement que représentent les eaux souterraines des Grands-Fonds sur le territoire de la Ville des ABYMES.

La reconstruction d'une nouvelle unité de production d'eau potable est la première tranche de travaux de mise aux normes de l'ensemble du dispositif de production et de stockage.

Opération estimée **39 900 000** €HT dont 1 700 000 €HT pour l'acquisition du terrain.

<i>AMÉLIORER LE RENDEMENT DES RÉSEAUX</i>
--

Poursuivre les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux de distribution

**8. OPÉRATION MARCHÉ À BONS DE COMMANDE EAU POTABLE DE
POINTE-A-PITRE**

- Poursuite et fin en 2011 des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de l'aménagement du marché central solde de travaux à commande : **100 000,00 €** ;
- Poursuite et fin des travaux de renforcement du réseau d'eau potable pour alimenter les quartiers de la Rupap : solde de travaux à commander : **815 000 €** ;
- Poursuite et fin des missions de maîtrise d'œuvre associées à ces travaux ;
- Réalisation des travaux de raccordement au réseau existant des canalisations posées dans le cadre du marché à bons de commande.

**9. LANCEMENT D'UN MARCHÉ À BONS DE COMMANDE POUR LA
RÉALISATION DE TRAVAUX D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE**

Dans l'attente de la programmation des travaux qui résultera du schéma directeur d'eau potable, un marché à bons de commande sur quatre années doit être lancé afin de procéder au renouvellement des canalisations dont la vétusté est avérée à travers la qualité de l'eau. Il en est ainsi sur la commune de Pointe à Pitre, où afin de maintenir la qualité, les purges ont été intensifiées par l'Exploitant sur le centre ville de Pointe-à-Pitre.

Des problèmes de qualité d'eau sont rencontrés également sur le Raizet (rue des roses, allées des Immortels, ...) et dans le secteur des Grands Fonds Abymes.

Le renouvellement de l'ensemble de ces canalisations constitue une priorité.

Un maximum de **4 millions d'euros** de commande de travaux pour les 4 années à raison de 1 million d'euros maximum par an.

Améliorer l'alimentation en eau des Grands Fonds Abymes suite à l'uniformisation de la gestion de l'eau sur le territoire de compétence

**10. TRAVAUX D'EXTENSION DE CANALISATION D'EAU POTABLE DANS
LES GRANDS FONDS ABYMES**

De nombreux quartiers des grands fonds Abymes sont demandeurs de travaux d'extension de réseaux d'eau potable. Il y aura lieu de définir les priorités.

11. DÉPLACEMENT DES COMPTEURS DE VENTE D'EAU EN GROS

Dans le cadre du transfert de patrimoine entre le SIGF et CAP Excellence, des travaux de déplacement et de création des compteurs de vente d'eau avaient convenu.

Un montant de **100 000 € HT** pourra être affecté au budget 2011 pour ces travaux

Se doter des outils souples prévus par le code des marchés publics pour répondre aux besoins récurrents et/ ou urgents.

12. RÉALISATION DES MISSIONS DE LEVÉE TOPOGRAPHIQUES, SPS, ESSAI DE COMPACTAGE, TEST D'ÉTANCHÉITE

Ce sont des missions indispensables pour la réalisation des travaux sur les réseaux. Chaque mission fera l'objet d'un accord cadre

Estimation : **400 000 €** dont 100 000 € seront affectés en 2011.

L'EPCI doit disposer d'une bonne connaissance de son patrimoine,

Mettre à jour le patrimoine immobilier suite à la dissolution du SIEPA

13. PRESTATION PAR UNE ÉTUDE NOTARIALE D'UNE MISSION DE MISE À JOUR DU PATRIMOINE

La mise à jour des informations contenues au cadastre s'avère indispensable suite à la dissolution du SIEPA. En effet suite à la mission de recensement du patrimoine qui avait été confiée à l'EURL LAMN 7, il ressort que certains biens n'ont pas été enregistrés par le cadastre sous le nom du SIEPA d'où la nécessité de mettre à jour ces fichiers immobiliers et transférés ceux-ci au nom de CAP Excellence

Estimation : **80 000 €.**

CAP EXCELLENCE VA AMÉLIORER LE RENDEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Deux (2) axes principaux :

1. Améliorer la collecte et le traitement
2. Augmenter la capacité épuratoire

AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT

En disposant d'un outil de planification actualisation avec la définition révisée des deux zonages d'assainissement

1. REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

CAP Excellence dispose d'un schéma directeur d'assainissement des eaux usées élaboré et approuvé en 2003 ainsi qu'un document de programmation interne.

Au vu des travaux effectués (réseaux et Stations d'épurations) et du diagnostic des installations individuelles à réaliser, il est nécessaire de définir les deux zones d'assainissement afin d'être en adéquation avec l'existant et permettre d'avoir un outil performant pour l'élaboration de la future programmation des travaux et des PLU des villes membres.

- Estimation : **380 000 €** dont 200 000 € peuvent être affectés en 2011.

2. MISE EN PLACE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cas de la compétence "assainissement" transférée après la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée:

Les compétences obligatoires des communes couvrent l'assainissement collectif et le contrôle de l'assainissement non collectif. Dans les statuts de CAP Excellence, le transfert de compétences par les Villes des Abymes et de Pointe à Pitre, sans plus de précision à entrainer un transfert sur l'ensemble de ces compétences.

La mise en œuvre d'un SPANC dans une collectivité nécessite systématiquement de s'interroger et de travailler sur :

- Le zonage Assainissement ;
- Le choix de l'étendue des compétences du service ;
- Le choix du mode de gestion du service ;
- L'aide pour l'instauration de la redevance d'ANC ;
- L'aide à l'élaboration d'un règlement pour le SPANC.

Ainsi, la mise en œuvre d'un SPANC s'effectue souvent en deux étapes principales portant d'abord sur une réflexion préalable et, ensuite, sur la mise en place effective de ce service public.

Lors de la réflexion préalable, l'EPCI s'attache :

- à définir le service public, son étendue et son mode de gestion ;
- à évaluer les moyens matériels et humains nécessaires ;
- à réaliser des simulations budgétaires permettant de déterminer la redevance d'assainissement non collectif ;
- à se concerter avec les autres acteurs dans le domaine de l'eau

Certaines missions seront confiées au prestataire qui aura en charge la révision du schéma directeur d'assainissement.

D'autres vont générer des dépenses de fonctionnement estimées à 40 000 € en 2011.

La réglementation (loi sur l'eau du 30 décembre 2006) impose que les contrôles effectués par les SPANC devront être achevés au plus tard le 31/12/2012 sur l'ensemble du territoire français.

La loi Grenelle II a avancé au 1^{er} janvier 2011 (au lieu 1^{er} janvier 2013 précédemment prévu) l'obligation de joindre le dernier rapport de visite du contrôle de l'assainissement non collectif (daté de moins de 3 ans) à l'acte de vente et l'obligation de contrôler les installations des constructions nouvelles.

CAP Excellence pourra décider de réaliser l'ensemble des contrôles en régie, en DSP ou en marché public.

Réhabiliter les réseaux secondaires

3. OPÉRATION MARCHÉ À BONS DE COMMANDE EAUX USÉES DE POINTE-A-PITRE

En parallèle au programme pluriannuel des travaux d'assainissement portant sur les réseaux et collecteurs principaux et réalisé sous mandat SEMAG, un marché triennal à bons de commande avait été passé pour renouveler les réseaux secondaires d'assainissement de Pointe à Pitre. Des travaux ont été réalisés dans les secteurs suivants :

- Résidence Mortenol Sud ;
- Centre d'échanges Ruddy Nithila ;
- Rue Saint John Perse ;
- Rue Peynier ;
- Rue Schœlcher

Pour 2011, il y a lieu de poursuivre les travaux de renouvellement dans les secteurs suivants :

- **Renouvellement du réseau d'eaux usées de la Darse** : renouvellement de 360 ml de canalisation ;
- **Dubouchage** : renouvellement du réseau gravitaire depuis le carrefour de la rue Raspail jusqu'au poste de refoulement de Dubouchage ;
- **Voie principale Marina** : renouvellement du réseau depuis le rond-point de la Marina jusqu'au poste de refoulement de la Marina ;
- **Rue Fengarol** : Environ 495 ml de canalisation gravitaire à renouveler.

Certaines portions de réseaux posent de sérieux problèmes d'exploitation en particulier pour les curages ou pour les réparations.

Ces travaux sont estimés à 2 700 000 €HT.

4. RACCORDEMENT DES HABITATIONS DU RAIZET AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Ces travaux consistent à poursuivre le renouvellement des réseaux d'eaux usées du Raizet secteur crèche et procéder au raccordement des habitations de la 5^{ème} tranche au réseau posé en 2007-2008 ainsi que des nouveaux réseaux qui seront posés. En effet, de nouveaux réseaux ont été posés au niveau de la 5^{ème} tranche mais ne sont toujours pas mis en service. Le problème du report de branchement se pose avec acuité car les particuliers refusent de prendre en charge les travaux sur la partie privée (liaison entre les installations sanitaires intérieurs et la boîte de raccordement).

- **Estimation : 2 200 000 €**
- Participation : CAP Excellence
Conseil Général
Office de l'eau
Participation des Abonnés aux travaux de raccordement de leurs installations internes

5. LANCEMENT D'UN MARCHÉ À BONS DE COMMANDE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SUR LE TERRITOIRE

Dans l'attente de la programmation des travaux qui résultera du schéma directeur d'assainissement révisé, un marché à bons de commande sur quatre (4) années doit être lancé afin de procéder au renouvellement des canalisations.

Le réseau d'assainissement est principalement constitué de canalisations en amiante ciment qui représente aujourd'hui un degré de vétusté préoccupant. Les interventions pour casses sont nombreuses et coûteuses pour le budget Exploitation.

Le Schéma directeur d'eaux usées datant de 2003 avait mis en exergue des dysfonctionnements sur le réseau d'assainissement. Un programme pluriannuel d'études et travaux a été entrepris sur la réhabilitation et la restructuration des réseaux principaux.

Des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux secondaires doivent être poursuivis sur le territoire pour assainir certains secteurs sujets à des problèmes d'écoulement et de débordements récurrents et pour conforter l'ensemble du système d'assainissement collectif de l'agglomération.

- L'opération est estimée à **9 600 000 €HT** (Etudes et Travaux)

Des priorités ont déjà été recensées dans certains secteurs (Pointe d'Or, Petit Pérou, Marina, Les Lauriers, Raphaël Cipolin, Massabielle, Grand-Camp).

Accompagner l'opération de Rénovation urbaine sur le foncier de Bergevin.

6. DÉPLACEMENT ET RECONSTRUCTION DU POSTE DE REFOULEMENT DE BERGEVIN ET DES RESEAUX

Le déplacement de ce poste, sa réinstallation sur une autre parcelle, la capacité de traitement des eaux usées en raison de l'afflux de population que généreront les programmes d'aménagements ont l'objet de la présente opération.

Les réseaux collecteurs et de branchement existants sont entièrement repris et adaptés au projet, l'existant conservé sera réhabilité et renforcé.

Ces travaux se réalisent dans le cadre de l'avenant n°5 du projet de la Rénovation Urbaine de Pointe à Pitre (RUPAP).

Poursuivre le programme pluriannuel des travaux d'assainissement des réseaux structurants

7. POURSUITE DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – MANDATAIRE SEMAG

CAP Excellence poursuit son programme pluriannuel de travaux d'assainissement des eaux usées. Celui-ci a pour objectif de moderniser et restructurer le système de collecte des eaux usées afin de répondre aux besoins liés à l'émergence des grands projets de l'agglomération de Pointe-à-Pitre et Aymes (Renouvellement Urbain, RHI, nouveau CHU, Centre Gérontologique, Parc d'Activités La Providence, ...).

Le programme de travaux d'assainissement de Cap Excellence s'inscrit en outre dans le cadre de la mise en conformité au titre de la Loi sur l'eau et de la Directive Européenne et conformément aux dispositions de l'arrêté Préfectoral d'autorisation N°2009-1750AD/1/4 du 16 novembre 2009.

Poursuite et fin de la tranche 2 :

- ➔ Acheter fin avril 2011 la mise en conformité technique de la STEP – Filière Eau et Filière Boue ;
- ➔ Acheter en 2011 les travaux du nouveau collecteur nord : restructuration du réseau EU de l'agglomération et poursuite des travaux de réhabilitation : étanchéité des réseaux existants :
 - **Providence (réseaux + poste de refoulement) : point bloquant** positionnement d'un poste de refoulement des eaux usées en bordure de la Route Départementale 102 (rue Amédée Abarre), sur la parcelle référencée BO 2006, propriété de la SCI "les jardins de Providence" ;
 - **Mise en service des postes de refoulement** Boisripeaux, Milénis, Secteur Anacaona (réseaux + PR) Secteur Lauricisque (réseaux + PR).

Montant des travaux restant à réaliser en 2011 : 1 500 000,00 € sous réserve de notifications de subventions.

Montant des subventions en attente de notification : 1 659 525,00 €.

8. RÉALISATION DES TRANCHES 3 ET 4 DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – MANDATAIRE SEMAG

Pose de canalisations gravitaires et de refoulement – 2011 /2012

Tranche 3 :

- **Secteur de Petit Pérou : nouveau tracé :**
 1. Acheminer les eaux usées vers le nouveau réseau posé et en attente au rond point de la gendarmerie face à Mr Bricolage ;
 2. Implantation de 2 postes de refoulement (le 1^{er} sur une parcelle au niveau du restaurant au bon sourire ; le 2^{ème} à l'entrée du crédit agricole).
- **Secteur de Raizet :**
 1. Acheminer les effluents en provenance de Petit Pérou et de Boisripeaux vers le poste de Raizet est ;
- **Secteur de Raizet à Gabarre :**
 1. Doublement de la capacité du PR de Raizet ;
 2. Réalisation de la canalisation de refoulement.

Tranche 4 :

- **Secteur de Gabarre à Bergevin:** Réalisation de canalisations gravitaires et de refoulement.

Tranche 3 :

Coût prévisionnel : 4 317 438 €HT.

Plan de financement : Cap Excellence : 1 079 360

Europe/Région/Etat : 3 238 079

Tranche 4 :

Coût prévisionnel : 3 998 272 €HT

Plan de financement : Cap Excellence : 999 568

Europe/Région/Etat : 2 998 704

AUGMENTER LA CAPACITÉ ÉPURATOIRE

Augmenter la capacité de traitement des eaux usées de l'agglomération

9. RÉALISATION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Les études complémentaires réalisées dans le cadre du schéma directeur d'assainissement (2003) ont mis en exergue la nécessité d'augmenter la capacité de traitement des eaux usées de l'agglomération Pointe à Pitre / Aymes dont les besoins à l'horizon 2025 sont estimés à 90 000 EH et de la zone de Jarry/Houelbourg/Moudong/Arnouville dont les besoins sont estimés à 30 000 EH.

Plusieurs scénarii d'implantation de la nouvelle station avaient été présentés. C'est finalement le site de Pointe à Donne situé sur le territoire de la Commune de Baie-Mahault qui a été retenu, plus pertinent au vue des possibilités foncières.

L'implantation de la nouvelle station d'épuration sur ce site est inscrite dans le schéma d'aménagement régional.

Dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, CAP Excellence a lancé une consultation en vue de désigner un mandataire en vue de faire réaliser, pour son compte et sous son contrôle, la nouvelle station d'épuration dans les conditions définies dans le cahier des charges. Le budget prévisionnel pourrait s'établir ainsi :

- FEDER : **26 764 865 €**
- REGION : **8 921 622 €**
- DEPARTEMENT : **3 500 000 € (foncier)**
- CAP EXCELLENCE : **8 921 622 €**

Dès l'entrée en vigueur du contrat de mandat une avance égale à 10 % du montant TTC de l'enveloppe prévisionnelle prévue pour les études, soit **490 000 €**.

Toutefois, à l'instar de toutes les opérations envisagées, seule la certitude des financements dictera notre action.

**La mise en œuvre du programme de Politique de la ville,
du développement économique, de l'habitat et du logement**

a. La politique de la ville

Cette compétence doit donner lieu cette année à deux interventions principales en 2011 :

- ✓ La mise en œuvre de programmes d'action concourant au développement de la cohésion sociale, notamment en milieu urbain.

Il s'agit :

- De la programmation 2011 du CUCS pour un montant (enveloppe contractuelle) de **727 062€** ;
- D'un programme d'action en direction de l'insertion, qui mobiliserait les crédits de l'Agence d'Insertion et du Fonds Social Européen (FSE) ;

Il inclurait le soutien à certains chantiers d'insertion pour **150 000€** et le financement du projet d'insertion autour du parc paysager de Lacroix pour **400 000€** ;

- D'un programme d'action en direction de la prévention de la délinquance, en application des orientations des Groupes Locaux de Prévention (GLP) pour un montant de **150 000€** ;
 - Le lancement d'une étude globale d'analyse des besoins sociaux du territoire de Cap Excellence, pour un montant de **300 000€** ;
 - La formation des acteurs de la politique de la ville pour un total de **30 000€**.
- ✓ Le transfert, courant 2011, des membres de l'équipe opérationnelle du CUCS d'agglomération à Cap Excellence.

Les charges de fonctionnement de cette équipe, financée par l'Etat, la Région, le Département, les communes de Baie-Mahault et du Gosier et Cap Excellence (cette dernière pour **72 794€**) s'élèvent à un total de **359 600€** en 2011.

b. La politique de l'habitat et du logement

Quatre (4) grandes actions sont envisagées en 2011 :

- ✓ Après la décision du conseil communautaire de procéder au lancement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de Cap Excellence, il s'agira de réaliser les études complémentaires nécessaires dès 2011 pour un montant de **50 000€** ;
- ✓ Dans la continuité de l'action de coordination de la politique du logement, une convention d'assistance pourrait être confiée à une société spécialisée dans la mise en œuvre des politiques de l'habitat.
*Estimation : **50 000€** ;*
- ✓ Cap Excellence serait aussi sollicitée dès cette année pour compléter le financement du fonctionnement du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) de Lacroix pour **70 000€** ;
- ✓ Les études pré-opérationnelles visant la lutte contre l'habitat indigne à Vieux Bourg pourraient aussi être lancées pour un montant de **200 000€**.

La mise en œuvre de la « Politique de la Ville » entre parfaitement dans les compétences assumées par Cap Excellence depuis sa création. Ainsi l'ambitieux programme que nous envisageons ne pourra être inscrit au Budget que sous réserve d'une section de fonctionnement équilibrée et tenant compte tant du programme des investissements que des réserves à obligatoirement réaliser aux fins de soutenir l'action de Cap Excellence.

Ainsi, si les crédits destinés au CUCS devraient pouvoir être inscrits dès le Budget primitif, toute action supplémentaire dépendra des équilibres budgétaires.

c. Le développement économique

L'année 2011 sera consacrée ici à la poursuite de la mise en œuvre des opérations concourant au développement économique du territoire (les festivals) et au financement des projets issus de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence.

- ✓ Le financement des festivals (part de Cap Excellence) :
 - Festival Ilojazz – carrefour des musiques créoles : **250 000€** ;
 - Cap Excellence en Théâtre (Octobre) : **150 000€** ;
- ✓ Le programme d'animation économique en centre ville : **100 000€** ;

- ✓ Le programme d'actions pour la sauvegarde des savoir-faire traditionnels, la promotion des métiers d'art et la restructuration d'activités (dossier UNIRAG) : **50 000€.**

d. Le Gestion des équipements culturels et sportifs

Le contenu de l'intérêt communautaire de la compétence « gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » approuvé le 14 décembre dernier a retenu le transfert des équipements suivants :

- ✓ Le réseau des bibliothèques ;
 - Bibliothèque de chemin neuf ;
 - Bibliothèque Louisy-Mathieu ;
 - Bibliothèque de Lacroix ;
 - Relais livre de Chazeau.
- ✓ Le centre culturel de Sonis ;
- ✓ Le centre des arts et de la culture de Pointe-à-Pitre ;
- ✓ Le centre culturel et cinématographique « La Renaissance » (acquisition) ;
- ✓ La base nautique de canoë kayak et l'école de voile de Lauricisque.

Le montant des charges transférées **en cours d'estimation** (coût de fonctionnement ; charges liées aux bâtiments, aux modes de gestion, aux dispositifs contractuels et à la reprise des remboursements d'annualité...) devront être prises en compte au titre du budget primitif 2011.

e. Le renforcement des capacités d'action de la Direction Générale Adjointe

Cette rubrique consiste en l'acquisition de matériels (logiciels spécialisés : cartographie, traitement de données, SGBD **pour 5 000€**) et le financement de frais liés aux ressources humaines (mission déplacement **pour 15 000€** ; rémunération de stagiaires **pour 7500€**).

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

Le Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise au Trésorier Principal d'Abymes / Gosier, le